



Violences urbaines, les journalistes mis en danger par les nouvelles directives du maintien de l'ordre

A la veille d'un mouvement social de grande ampleur, le document que nous venons de découvrir fait froid dans le dos.

Il s'agit du Schéma national des violences urbaines, qui définit les nouvelles règles en matière de maintien de l'ordre pour la police nationale, dans les situations d'émeutes, d'affrontement, ou tout contexte qui pourrait être qualifié de violent contre les biens ou les personnes.

Voilà le premier point qui pose problème : une définition susceptible d'englober l'ensemble des manifestations et des mouvements sociaux. Selon ce document, les violences urbaines sont en effet définies par *"tout acte violent commis à force ouverte contre des biens, des personnes et/ou des symboles de l'autorité de l'Etat par un groupe généralement jeune, structuré ou non, commis sur un territoire donné dont le contrôle est revendiqué par le groupe."*

Des circonstances floues qui ouvrent la porte à des mesures d'exception, dont celle-ci : **"La prise en compte du statut des journalistes telle que consacrée par le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines."**

Selon cette phrase, qui figure en gras et dans un encadré du document, les journalistes dans l'exercice de leur métier seront donc soumis aux mêmes règles que n'importe quel manifestant.

Obligation de dispersion, interdiction d'utiliser des équipements de protection individuels contre les gaz lacrymogènes ou les éclats de grenades, possibilité d'être visés par des charges policières, d'être nassés ou de finir en garde à vue... sans oublier l'absence de protection contre d'éventuelles violences émanant des manifestants.

En clair, interdiction pour les journalistes de couvrir les situations de violences urbaines ou de manifestations sociales, sous peine de prendre le risque d'être blessé ou arrêté.

Cela constitue selon nous une atteinte extrêmement grave à la liberté de la presse, et un signal très inquiétant alors que dans les deux prochaines semaines, plusieurs journées nationales d'actions sociales ont été annoncées.

Ce jeudi, deux syndicats, le SNJ CGT et le SNJ ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme ont saisi le Conseil d'Etat en référé contre cette remise en cause du statut accordé aux journalistes dans le contexte de violences urbaines. Cela remet en cause les principes de liberté, de pluralisme et d'indépendance des médias garantis par l'article 34 de la Constitution.

En 2021, nous avons dû saisir le Conseil d'Etat contre le schéma national de maintien de l'ordre qui, déjà, comportait le même type de mesures contre les journalistes.

Les conditions de travail des reporters en manifestation avaient fait l'objet de longues négociations, et nous avons obtenu gain de cause, avant de voir ces engagements reniés par

une simple phrase, publiée en catimini pendant l'été dans un document diffusé uniquement en interne aux services de police.

Alors qu'une partie de nos collègues seront sur le terrain le 10 septembre, le 18 septembre, et pour toutes les autres manifestations à venir, **nous appelons la direction nationale de France Télévisions ainsi que les directions régionales à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des journalistes.**

Nous appelons également le ministère de l'Intérieur à supprimer cette directive qui acterait le glissement vers un régime autoritaire antidémocratique.

Paris, le 9 septembre 2025